



30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310



9 RUE DE BORDA
40100 DAX
N° W401003116



Bulletin n°20



EDITORIAL

Billet d'humeur,

Dans cette vingtième édition, nous souhaitons saluer le travail réalisé par l'observatoire de la laïcité à l'heure où le gouvernement Macron à décider de sa mort. Il est remplacé par un « comité interministériel de la laïcité » Bonne nouvelle ? Moins de budget, le pouvoir seul pilote, voilà bien des inquiétudes qui pèsent sur la laïcité à un moment de notre histoire où se réveillent les ombres de l'antisémitisme, de la montée du racisme et des extrêmes. Drôle d'idée ?

Cher lecteur ,

Dans ce numéro, un retour sur les fondamentaux de la laïcité par la redécouverte des articles de la loi de 1905, la mise en avant d'un des acteurs de sa mise en place. Dans ce numéro, le rapport d'Aristide Briand. Et également, le plaisir de découvrir de nouvelles pistes de lecture et réflexions.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Laïcité - Textes majeurs pour un débat d'actualité

Ce volume, qui complète Laïcité et enseignement, se veut un rassemblement ordonné de quelques matériaux pour la réflexion. Il n'est pas une anthologie des grands textes laïcs, ne prétend ni à l'exhaustivité, ni rendre compte de la totalité des questions engagées dans le débat laïc. La présentation chronologique qui est faite illustre la conviction de l'auteur " que l'idée laïque s'est construite dans la longue durée, et que cette construction ne sera jamais achevée tant que des hommes s'efforceront de penser les questions de leur temps pour affirmer l'humanité de l'homme ".

L'ouvrage est organisé en quatre parties et la présentation des textes est précédée d'une brève biographie de son auteur. * Les précurseurs (de Socrate Auguste Comte) * Les constructeurs (de Edgar Quinet à Alain) * Les adversaires (de Adolphe Tiers à Jean-Paul II) * Le débat continue (de Gaston Bachelard à Paul Ricoeur). Un index thématique permet au lecteur d'explorer certains thèmes récurrents, selon ses besoins. Un index des auteurs et des titres des textes complète l'ensemble.

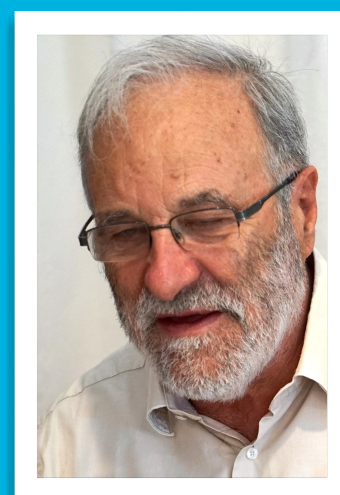
Autre ouvrage de l'auteur



La laïcité est aujourd'hui malmenée. Elle l'est par ses adversaires traditionnels, par l'émergence d'un islamisme politique qui conteste les fondements mêmes de la société issue de la philosophie des Lumières et de la Révolution française. Elle l'est par ses faux-amis qui, par faiblesse de volonté ou complicité, acceptent trop souvent de passer avec ses adversaires des compromis qui la dénaturent.

Elle a besoin d'être défendue, expliquée, promue. En répondant de manière directe aux questions qui sont régulièrement posées à propos de la laïcité, l'auteur propose ici un argumentaire militant à tous ceux qui veulent être de ce combat. L'ensemble des références fournies, qu'elles soient juridiques, historiques ou philosophiques, fait de cet ouvrage une sorte de manuel à l'usage du citoyen laïque.

Gérard BOUCHET



Gérard BOUCHET, docteur en philosophie, enseigne au centre de Valence de l'IUFM de l'académie de Grenoble. Gérard Bouchet a soutenu une thèse de philosophie sur les origines et l'actualité de la laïcité. Il a consacré toute sa carrière professionnelle à la formation des enseignants en Ecole normale puis en IUFM. Militant syndical, élu local, il est à l'origine de la création, en 2013, de l'Observatoire de la laïcité Drôme/Ardèche.

LA LAÏCITÉ

Actualité et histoire d'une idée

Bernard JOLIVET

RESUME

Selon les cléricaux les plus acharnés, la « laïcité » aurait fait son temps. Les menaces qui pèsent sur elle ne seraient que justice. Il serait urgent de remettre la religion dans tous les domaines d'où la Loi de séparation de 1905 l'a chassée, principalement l'Ecole. Tous les malheurs de la République ne viennent-ils pas de la laïcisation des institutions : renaissance des sectes, désenchantement du monde, refuge dans le consumérisme, etc. ?...

- Date de publication : 8 avril 2015
- Format : 13,5 x 19 cm • 222 pages

Autre ouvrage de l'auteur

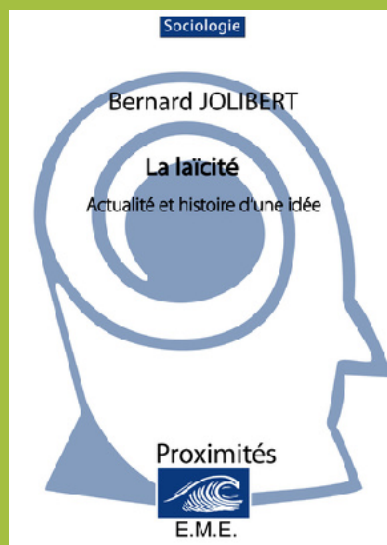
L'HUMANISME EN PROCES

Suite aux attaques diverses qui en annoncent la fin imminente, faut-il renvoyer l'humanisme aux oubliettes de l'histoire ? Cet idéal d'homme complet dont le développement physique, affectif, intellectuel et moral ne souffre pas de limites, qui substitue à l'esprit de soumission celui de libre examen, est-il désormais dépassé ? La personne, le sujet, la liberté, le progrès, ne sont-ils que des chimères inconsistantes ? La raison n'est-elle qu'un instrument trompeur ? Faut-il abandonner les hommes au fatalisme le plus radical ? L'humanisme semble désormais faire l'objet de critiques sévères. Est-il pour autant dépassé ?



Bernard Jolibert

L'Humanisme en procès —



Bernard JOLIVET



Agrégé de philosophie et docteur ès lettres, **Bernard Jolibert** est professeur émérite en sciences de l'éducation. Après avoir enseigné en Ecole normale et en IUFM, il est aujourd'hui correspondant du Groupe de recherche en philosophie de l'éducation (IUFM de la Réunion).

LES ORIGINES

Promulguée le 9 décembre 1905, la loi concernant la séparation des Églises et de l'État est l'aboutissement d'un long processus de laïcisation et de sécularisation engagé depuis la Révolution française. Elle proclame la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et met en place un nouveau régime des cultes.

La loi de 1905 proclame en premier lieu la liberté de conscience : "La République assure la liberté de conscience". Elle a pour corollaire la liberté religieuse, la liberté d'exercice du culte et la non-discrimination entre les religions.

Elle pose en second lieu le principe de la séparation des Églises et de l'État : "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte". Il est mis fin au Concordat instauré en 1802 qui régissait les relations entre l'État et les cultes. Jusqu'alors, l'État reconnaissait quatre cultes (catholique, réformé, luthérien, israélite) qui étaient organisés en service public du culte. L'État payait les ministres du culte et participait à leur désignation ainsi qu'à la détermination des circonscriptions religieuses. Les autres cultes n'étaient pas reconnus.

L'État se veut désormais neutre. Il n'y a plus de religion légalement consacrée. Tous les cultes sont traités de manière égale.

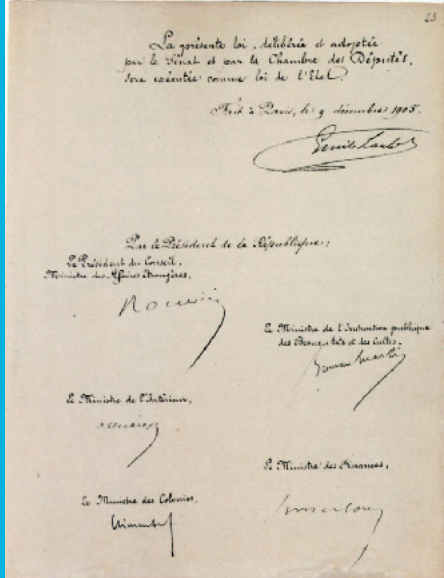
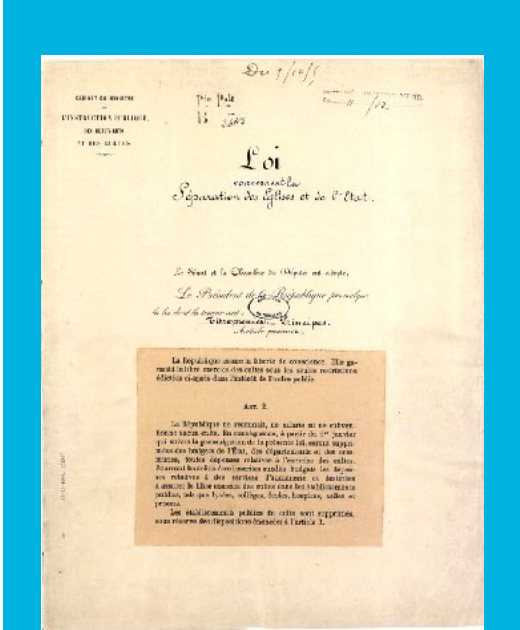
Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.
(Publiée au Journal officiel du 11 décembre 1905)

TITRE PREMIER
Principes.

ARTICLE PREMIER. - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.- La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.



La loi de 1905 : textes



Aristide Briand, né le 28 mars 1862 à Nantes et mort le 7 mars 1932 à Paris, est un avocat et un homme politique français. Onze fois président du Conseil et vingt-six fois ministre sous la Troisième République, il joue un rôle essentiel dans les relations internationales après la Première Guerre mondiale.

Par ailleurs, il est l'initiateur et le rapporteur de la loi de séparation des Églises et de l'État adoptée en 1905, codifiant la laïcité en France.

<https://www.assemblee-nationale.fr/12/evenements/1905/rapport1905-r.pdf>

Laïcité ou islamisme

Fouad ZUKARIYA

RESUME

Par ces textes, écrits au long des années quatre-vingt et regroupés ici sous le titre *Laïcité ou islamisme. Les Arabes à l'heure du choix*, Fouad Zakariya s'est fait connaître, à l'échelle de tout le monde arabe, comme un critique sans complaisance du « retour à l'Islam » et comme un avocat éloquent et courageux de la laïcité pour les sociétés musulmanes. Situait délibérément sa démarche à l'extérieur des catégories traditionnelles de la pensée islamique, il rejette l'idée que l'Islam aurait vocation à gérer non seulement le salut des croyants, mais encore leur vie mondaine dans tous ces aspects, idée élevée au rang du dogme par l'islamisme. Pour lui, la religion ne peut servir de cadre de résolution des problèmes auxquels sont confrontées aujourd'hui les sociétés musulmanes (le sous-développement sous toutes ses formes). Et toutes les tentatives faites dans ce sens, dans la mesure où elles prennent pour modèle indépassable le Coran et la cité-État médinoise du temps du Prophète, sont l'indice d'une *aliénation dans le temps* aussi dangereuse que *l'aliénation dans l'espace* (occidentalisation) qu'elles prétendent guérir. Pour échapper à cette alternative, Fouad Zakariya montre que la laïcité, conçue comme la séparation du politique et du religieux, n'est pas, comme le répètent les islamistes, une « doctrine importée », synonyme d'athéisme, mais un idéal universel qui s'impose à toute société menacée par ce qu'il appelle la « pensée autoritaire médiévale ».

Pour aller plus loin : article de Yannick Lefranc

https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1992_num_30_1_1690

Fouad ZAKARIYA, *Laïcité ou islamisme, les Arabes à l'heure du choix*, Paris, La Découverte, Le Caire, Al Fikr, 1991, 166 p.

Dans cet ouvrage qui réunit des articles publiés au Caire entre 1986 et 1989, le philosophe égyptien F. Zakariya rappelle les points de vue islamistes sur la vie et l'histoire des Arabes, la laïcité et l'orientalisme. Le livre est chargé de suppléer à l'absence d'une confrontation démocratique. Clairement et fermement, F. Zakariya présente sa conception de la laïcité : un espace social indépendant des autorités religieuses, où puisse s'exercer une raison/esprit critique curieuse de la complexité du monde.

Indissociable de la libre discussion, la laïcité vue par l'auteur s'oppose au terrorisme religieux avec son discours d'autorité et sa lecture littéraliste des textes sacrés, lequel rejette la culture occidentale sans la connaître et profite de l'ignorance des pauvres, dont il nourrit la mentalité superstitieuse.

F. Zakariya s'interroge et interroge les positions islamistes sur la laïcité, l'héritage culturel arabe, le réveil de l'islam, les droits de l'homme, la shan'a et l'orientalisme, et il risque des notions-concepts à forte charge polémique, telles que « sous-développement intellectuel arabe », « aliénation dans le temps », « mentalité médiévale » et « immaturité culturelle ».

fouad zakariya

laïcité ou islamisme

les arabes à l'heure du choix

préface de richard jacquemond



éditions la découverte / éditions al-fikr
textes à l'appui / islam et société

Fouad Zakariya,

philosophe égyptien, est depuis 1978 chef du département de philosophie de l'université du Koweït. Il s'est imposé, à travers ses multiples interventions dans le débat politique et intellectuel depuis 1973, comme un des porte-parole les plus remarquables du nouveau courant laïciste arabe. idée de l'université (Boréal, 2013).



Liberté, égalité, discriminations.

Par Patrick Weil

AVANT PROPOS DE L'AUTEUR

La France a-t-elle le droit de «choisir» ses immigrés par origine géographique, explicitement ou discrètement au moyen d'objectifs chiffrés ou de consignes occultes? La France souffre-t-elle d'un excès de repentance et de guerres mémorielles concernant la colonisation et l'esclavage? À ces questions, le président de la République, Nicolas Sarkozy, a répondu oui, à plusieurs reprises, au nom de l'«identité nationale».

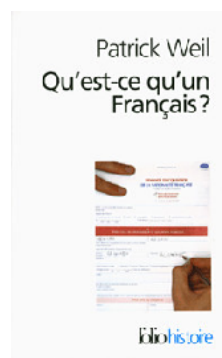
L'enquête historique permet de répondre autrement : à deux moments de son histoire – 1945 et 1978-1980 – la France a été sur le point de fonder sa politique de l'immigration sur un critère ethnique, pour y renoncer finalement.

En revanche, en matière de nationalité, des discriminations «ethniques» ont été pratiquées. Elles ont laissé des traces d'autant plus profondes que le principe d'égalité est au cœur de l'identification des Français à la République. C'est la raison pour laquelle le politique intervient dans le domaine mémoriel, non pour s'ériger en historien, mais pour réintégrer dans la nation des hommes et des femmes qui en ont été exclus.

Précis et concret, rigoureux et novateur, l'ouvrage de Patrick Weil est une lecture indispensable pour tous ceux qui refusent l'usage politique de l'«identité nationale».

- Qu'est-ce qu'un Français ?-

Histoire de la nationalité française depuis la Révolution



1803 : contre l'avis de Napoléon, en rupture avec le droit du sol qui dominait sous l'Ancien Régime et durant la Révolution, le Code civil fait prévaloir le principe de droit du sang. La nationalité se transmet désormais, comme le nom de famille, par la filiation.

1889 : la France, devenue pays d'immigration, attribue sa nationalité aux enfants nés et éduqués en France. C'est le retour du droit du sol. En 1927 enfin, démographie oblige, la nationalité s'ouvre massivement aux étrangers qui le désirent, par la naturalisation ou le mariage.

Mais en 1803, la nationalité est un attribut de l'homme, au détriment de la femme (qui devient étrangère en épousant un étranger). En 1889, un statut de plus en plus infériorisé est imposé aux musulmans d'Algérie. En 1927 enfin, l'ouverture de la naturalisation a pour contrepartie la restriction des droits des naturalisés. Mais surtout, à partir de 1940, se produisent de véritables «crises ethniques» de la nationalité : antisémite sous Vichy, raciale à la Libération, anti-musulmane plus récemment.

Objet, à gauche comme à droite, de croyance plus que de connaissance, sujet de nombreux affrontements politiques et juridiques, la nationalité française n'avait jamais vu son histoire reconstituée, analysée, interprétée. Voilà la chose faite.

Patrick WEILL



Patrick Weil, né le 14 octobre 1956, est un politologue français, directeur de recherche au CNRS. Marqué à gauche, il s'engage à de multiples reprises en faveur des droits des immigrés, étant membre du Haut Conseil à l'intégration, puis de la commission Stasi.

Patrick Weil
Liberté, égalité,
discriminations



foliohistoire